

FEDERATION FRANCAISE DE SPORT AUTOMOBILE

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS

ECURIE VILLENEUVE RACING CLUB



REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE REGIONAL DU VILLENEUVOIS

Les 19 et 20 avril 2008

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : le 3 mars 2008.

Ouverture des engagements : le 3 mars 2008.

Clôture des engagements : le 7 avril 2008 à minuit.

Parution et remise du road book : Maison de la vie Associative – 54 rue Coquard 47300 Villeneuve /Lot, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le 12 avril 2008 et de 9h00 à 12h00 le 13 avril 2008. En dehors de ces jours et heures, veuillez contacter M. Daniel ALEIXO au 06.03.92.77.03.

Dates et heures des reconnaissances : les 12, 13 et 18 avril 2008 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

Vérifications des documents et des voitures : le 19 avril 2008 de 7h00 à 11h00.

Heure de mise en place du parc de départ : le 19 avril 2008 à 7h30.

Première réunion des commissaires Sportifs : le 19 avril 2008 à 10h00.

Publication des équipages admis au départ : le 19 avril 2008 à 12h30.

Départ de : Villeneuve sur Lot, Parc des Fontanelles, le 19 avril 2008 à 13h45 (première voiture).

Arrivée à : Villeneuve sur Lot, Place de la République, le 19 avril 2008 à 22h08 (première voiture).

Vérifications finales : Garage DELAGE.

Publication des résultats du rallye : le 19 avril 2008, trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : le dimanche 20 avril 2008 à 10h00, Maison de la vie associative à Villeneuve sur Lot.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive automobile de Guyenne et du Villeneuvois organise les 19 et 20 avril 2008 le Rallye du Villeneuvois en qualité d'organisateur administratif, sous le patronage des Communes de Villeneuve sur Lot, Saint Sylvestre sur Lot, Trémons, Penne d'agenais, Dausse.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N°R 64** en date du 8 février 2008 et du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine **P.O. N°09** en date du 25 janvier 2008.

Comité d'organisation :

- Président : M. ALEIXO Daniel
- Membres : M. LECOCQ Didier, Melle VIDALENS Virginie, M. PETIT Patrice, M. BONNE Pierre, M. et Mme BUGARET Jean Luc et Alexandra, M. CHAUDAGNE Lionel.

Secrétariat du Rallye : Chez Monsieur PETIT Patrice – « Gibily » - 47140 Saint Sylvestre sur Lot, à partir du 03 mars 2008.

Téléphone : 05.53.41.26.82 ou 06.77.14.37.32 E-mail : PETITPATRICE2@wanadoo.fr Fax : 05.53.40.79.92

Permanence et secrétariat du Rallye : Ancienne école de musique - Quai de la marine – 47 300 Villeneuve sur Lot, le samedi 19 avril 2008.

Organisateur technique : ECURIE VILLENEUVE RACING CLUB – Siège social : Maison de la Vie Associative – 54 rue Coquard – 47 300 VILLENEUVE SUR LOT. Président : Monsieur ALEIXO Daniel – Le bourg - 47 300 LE LEDAT. Téléphone : 06.03.92.77.03.

1.1P. OFFICIELS

ASA Numéro de licence

Commissaires Sportifs :

Président :	COMBE Robert	10/06	11108
Membres :	FOURCADE Annie	10/06	15323
	JEAN Philippe	10/06	22816

Directeur de course général :

TRONCAL Guy	17/05	1056
-------------	-------	------

Directeur de course adjoint :

MONZAT Nathalie	17/05	43601
KUHN Max	09/04	11079

Directeur d'épreuve en spéciale :

TEILLARD Laurent	17/05	10182
GALANT Michel	10/03	7681

Directeur de course tricolore

CONDEMINE Bernard	12/04	6216
CONDEMINE Catherine	12/04	56617

Commissaires Techniques :

Responsable :	LARQUEY Serge	10/06	8454
	REGHEM Roger	11/10	1102
	FOURCADE Alexandre	10/06	28760
	GIBISSIER Paul	10/04	19279
	LAFONT Bernard	11/01	14448

Chargés des relations avec les concurrents :

FOURCADE Jean- François	11/06	8460
NOBLE Monique	10/16	120099

Responsable des CH :

SIGEL Yvette	10/06	11092
--------------	-------	-------

Chronométrage :

BUZZIGHIN Sylvie	10/06	37279
BOUGEOIS Monique	10/04	13559
CHRISTOPHE Jean Pierre	09/07	10896
ANDRIEU Guy	09/06	144925
LAPOUGE Bernard	11/24	13530

Chargés des commissaires :

SIGEL Yvette	10/06	11092
--------------	-------	-------

Commissaire vérifications administratives :

LUCHE Brigitte	10/13	21825
----------------	-------	-------

Médecin :

Docteur DESJONQUIERES.
Docteur LEMOINE

Classement informatique :

PERRIER Jean Pierre	10/15	21244
---------------------	-------	-------

Chargé des relations avec la presse :

LECOCQ Didier	10/05	37145
---------------	-------	-------

1.2P. ELIGIBILITE :

Le Rallye régional du Villeneuvois compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2008 coefficient 2
- Le championnat du CRSA d'Aquitaine
- Le challenge des trois rallyes (Rallye 24, Rallye du Villeneuvois, Rallye du Sarladais).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 19 avril 2008 au Parc des expositions des Fontanelles, Avenue de Fumel, 47 300 Villeneuve sur Lot, aux horaires suivants:

- Groupe N et FN de 7h00 à 8h15.
- Groupe A et FA de 8h15 à 9h30.
- Groupe F 2000 et GT de série de 9h30 à 11h00.

Des vérifications facultatives auront lieu le vendredi 18 avril de 16h00 à 19h00 au Parc des expositions des Fontanelles de Villeneuve sur Lot. Les concurrents qui souhaiteraient procéder aux vérifications techniques et administratives le vendredi 18 avril sont cordialement priés d'en informer les organisateurs. Les horaires de convocation devront être respectés.

La mise en parc fermé se fera après les vérifications au Parc des expositions des Fontanelles.

Les vérifications techniques se feront IMPERATIVEMENT MOTEUR ETEINT à l'intérieur du Parc des expositions.

Les vérifications finales auront lieu au Garage DELAGE à Villeneuve sur Lot.

Prix de la main d'œuvre : 40 €HT l'heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS :

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Villeneuvois doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 avril 2008 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 € **ATTENTION** : du 03 mars au 10 mars minuit (cachet de la poste faisant foi), le prix de l'engagement est réduit à 198 € Pour les membres de l'Asa de Guyenne et de Villeneuvois, l'engagement sera de 180 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'écurie Villeneuve Racing Club.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance sera autorisée sur le parking, derrière la mairie de Saint Sylvestre sur Lot, seulement la partie au bord du lot de 8h00 à 12h00, l'intégralité du parking (sous réserve des voies de circulation) à partir de 12h00. L'utilisation de bâche est obligatoire. Un extincteur est également obligatoire.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur le véhicule (un plan de pose sera fourni).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du VILLENEUVOIS représente un parcours de 176,580 kms.

Il est divisé en 1 étape, 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,500 kms.

Les spéciales sont :

- **SAINT SYLVESTRE SUR LOT** : 7,000 kms, à parcourir trois fois.
- **PENNE D'AGENAIS** : 6,500 kms, à parcourir trois fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 12, 13 et 18 avril 2008, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures. Le nombre de passage est limité à 4 au maximum (article 6.2.1. Règlement FFSA).

L'organisateur effectuera des contrôles, les sanctions seront les suivantes :

- Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois sanctions sont cumulées.
- Autres infractions : 1^{ère} infraction = 20'', 1', 3' ou départ refusé selon gravité et/ou 80 € d'amende. 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et 160 € d'amende. Amende : le montant des droits d'engagement
- En cas de sanctions infligées pour infraction aux règles de reconnaissance, le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : brassard ou chasuble.
- Chef de poste : brassard ou chasuble.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les prix se repartissent comme suit :

	<i>Premier</i>	<i>Deuxième</i>	<i>Troisième</i>	<i>Quatrième</i>	<i>Cinquième</i>
<i>Classement scratch</i> :	220 €	150 €	100 €		
<i>Classement classes</i> :	220 €	150 €	100 €	80 €	50 €
<i>Classement féminin</i> :	100€				

Dans chaque classe, il sera distribué :

- 5 prix pour plus de 10 partants
- 3 prix de 6 à 10 partants
- 1 prix de 2 à 5 partants

Les prix SCRATCH et CLASSE sont cumulables.

La valeur totale de la remise des prix sera de 4000 € en chèque.

Des coupes récompenseront les 3 premiers aux scratches et les 3 premiers de classe (maximum 2 coupes par équipage). Les commissaires de route seront récompensés par des coupes tirées au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 avril 2008 à 10h00 à la Maison de la Vie Associative, 54 rue Coquard, 47300 Villeneuve sur Lot. Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix et coupe.